MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la dixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Maire suppléant
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
   - Dépôt des états comparatifs
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses – Élections partielles 2019
   c) Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts
   d) Dépôt du suivi des plans d'action des politiques de la famille et des aînés
   e) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2019-07 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020
   f) Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil
   g) Nomination des charges des conseillers
      1- Maire suppléant
      2- Délégué à la M.R.C. les Maskoutains
      3- Délégué à la R.A.R.C.
      4- Délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
      5- Délégués à l'entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie
      6- Délégué à la sécurité publique
      7- Délégué à l'entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
      8- Délégués aux loisirs (O.T.J. St-Bernard inc.)
      9- Délégué à la bibliothèque et au centre internet
      10- Délégués au comité de développement
      11- Délégués à la famille et aux aînés
      12- Délégué à la question du patrimoine
   h) Indexation des salaires des élus et des employés pour 2020
   i) Renouvellement du contrat d'assurance collective
   j) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière (règlement de la MRC des Maskoutains 18-515)
   k) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière (règlement de la MRC des Maskoutains 18-515)
   l) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-08 remplaçant le règlement no. 2000-08 relatif à la rémunération des élus
   m) Matinées gourmandes - Édition 2021 – Déclaration d'intérêt de participation
   n) Entente de location – Salle multifonctionnelle – Fabrique de Saint-Bernard-de-Michaudville
   o) Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains 2019-2029

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la R.A.R.C.

9. Transport
   a) Entretien du gazon sur les terrains municipaux – Contrat gré à gré

10. Hygiène du milieu
   a) Procès-verbaux de la Régie des déchets
   b) RIAM - Achat conjoint de bacs roulants 2020
   c) Procès-verbaux de la M.R.C.
   d) Ponceau du rang Fleury – Réception définitive
   e) Prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'École – Réception provisoire
   f) Réfection du Rang Fleury – Avis préliminaire

11. Loisirs et culture
   a) OTJ St-Bernard – Procès-verbal d'octobre 2019
   b) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la Fête de Noël
   c) Demandes de subvention 2020- Club FADOQ de St-Bernard / OTJ St-Bernard
   d) Adoption du projet de règlement 2019-03 – L'utilisation de la patinoire extérieure
   e) Adoption du projet de règlement 2019-04 - L'utilisation du Pavillon des Loisirs
   f) Bibliothèque – Ajout d'un clavier indépendant pour le système d'alarme
   g) Projet « Promenons-nous dans les bois en raquette »

12. Autres sujets
   a) Proclamation – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre
   b) Proclamation – Les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes
   c) Proclamation- « Journée de sensibilisation au cancer de la prostate »

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019.11.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019

2019.11.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que déposé.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 octobre 2019 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 31 octobre 2019

Solde au compte courant (54 11100 000) au 30 septembre 2019	**68 537.79 $**	
Plus :		
Dépôts	36 028.91 $	
Déboursement subvention - prêt réseau d'égout	- $	
Transfert de l'épargne à terme	100 000.00 $	
Revenus d'intérêts/ristourne	- $	
Total des revenus	**136 028.91 $**	
Moins:		
Déboursés	(145 385.34) $	
Salaires	(13 642.29) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(825.60) $	
Placement à l'épargne à terme	- $	
Frais de caisse	(35.00) $	
Remboursement du fond de roulement	- $	
Remboursement de la dette à long terme -capital et intérêt	- $	
Total des déboursés	**(159 888.23) $**	
Solde compte courant		**44 678.47**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 octobre 2019	**104 224.11 $**	
Plus : dépôt en circulation	- $	
Moins: Chèques en circulation		
15049	4 992.89 $	
15051	53 525.00 $	
15056	33.28 $	
15096	621.00 $	
15088	373.47 $	
Total	**59 545.64 $**	
Preuve		**44 678.47**
Bilan au 31 octobre 2019		
Solde disponbile au compte fonds d'administration	44 678.47 $	
Part de qualification	5.00 $	
Épargne à terme - Fonds d'administation	300 309.04 $	
Épargne à terme - Fonds de roulement	80 853.46 $	
Grand total	**425 845.97 $**	
Remboursement de la dette au 31-10-2019		
Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Su	2 044 900.00 $	
Remboursement du capital	(68 000.00) $	
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**1 976 900.00 $**	

2019.11.03

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois d'octobre 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2019 tel que soumis pour un montant total de 71 562.09 $;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

- Dépôt des états comparatifs

La directrice générale dépose les deux états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en octobre 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

L'inspecteur fait un retour sur la situation d'urgence créée par les vents violents et la panne électrique.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun transfert de dépôt à terme n'est prévu pour le mois de novembre.

b) Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses – Élections partielles 2019

La directrice générale dépose la liste des donateurs et le rapport des dépenses de la candidate de l'élection partielle 2019 tel que reçu par le Directeur général des élections.

c) Dépôt des formulaires de divulgation des intérêts

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été remises à la directrice générale, telles que requises par la Loi.

d) Dépôt du suivi des plans d'action des politiques de la famille et des aînés

La directrice générale dépose les rapports du comité de suivi des politiques de la famille et des aînés.

e) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2019-07 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2019-07 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020.*

Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2020.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Mario Jussaume.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

f) Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.04 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi (ou mardi exceptionnellement) et qui débuteront à 20 h :

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	8 septembre (7 : fête du Travail)
5 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 juin	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

h) Nomination des charges des conseillers

1- Maire suppléant

2019.11.05 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseiller Mario Jussaume soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Monsieur Jussaume accepte.

2- Délégué à la M.R.C. les Maskoutains

2019.11.06 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le maire suppléant, Monsieur Mario Jussaume, soit nommé délégué pour siéger au conseil de la MRC les Maskoutains.

Monsieur Jussaume accepte.

3- Délégué à la R.A.R.C.

2019.11.07 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée pour siéger au conseil de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (R.A.R.C.).

Madame Bagg accepte.

4- Délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

2019.11.08 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Guy Robert soit nommé délégué pour siéger au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (R.I.A.M.) et que le conseiller Mario Jussaume soit nommé délégué substitut pour siéger en l'absence de Monsieur Robert.

Messieurs Robert et Jussaume acceptent.

5. Délégués à l'entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie

2019.11.09 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que Madame le maire Francine Morin ainsi que les conseillers Guy Robert et Jean-Paul Chandonnet soient nommés délégués pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente pour la protection contre l'incendie.

Mme Morin et messieurs Robert et Chandonnet acceptent.

6. Délégué à la sécurité publique

2019.11.10 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Jean-Paul Chandonnet soit nommé délégué pour siéger au comité de sécurité publique.

Monsieur Chandonnet accepte.

7- Délégué à l'entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

2019.11.11 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Vanessa Lemoine soit nommée déléguée pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Madame Lemoine accepte.

8- Délégués aux loisirs (O.T.J. St-Bernard Inc.)

2019.11.12 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée pour siéger au conseil de l'O.T.J. St-Bernard inc. et que le conseiller Guy Robert soit nommé délégué substitut pour siéger en l'absence de Madame Bagg.

Madame Bagg et Monsieur Robert acceptent.

9- Délégué à la bibliothèque et au centre Internet

2019.11.13 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la conseillère Madame Vanessa Lemoine soit nommée déléguée pour siéger au comité de bibliothèque et du centre Internet et que la conseillère Madame Emmanuelle Bagg soit nommée déléguée substitut pour siéger en l'absence de Madame Lemoine.

Mesdames Lemoine et Bagg acceptent.

10- Délégués au comité de développement

2019.11.14 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que les conseillères Emmanuelle Bagg et Isabelle Hébert ainsi que le conseiller Jean-Paul Chandonnet soient nommés délégués pour siéger au comité de développement.

Mesdames Bagg et Hébert ainsi que Monsieur Chandonnet acceptent.

11- Délégués à la famille et aux aînés

2019.11.15 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que les conseillères Emmanuelle Bagg, Vanessa Lemoine et Isabelle Hébert soient nommées déléguées responsables des questions de la famille et des aînés ;

QUE la conseillère Emmanuelle Bagg soit nommée responsable des questions en matière des aînés et de la famille (RQAF) auprès de la MRC des Maskoutains pour représenter le conseil et veiller, en son nom, au bon cheminement du développement et du suivi des politiques de la famille et des aînés sur le territoire de la municipalité.

Mesdames Bagg, Lemoine et Hébert acceptent.

12- Délégué à la question du patrimoine

2019.11.16 Sur la proposition de Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseiller Guy Robert soit nommé à titre de responsable des dossiers patrimoniaux pour la Municipalité auprès de la MRC des Maskoutains.

Monsieur Robert accepte.

h) Indexation des salaires des élus et des employés pour 2020

Point reporté.

i) Renouvellement du contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT que, le 1er janvier 2018, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT que les garanties d'assurances choisies par la Municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois et qu'elle désire les conserver pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.17 Sur la proposition Mario Jussaume
Appuyé par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent :

Que Madame Émilie Petitclerc, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville la *Demande de révision des choix d'options de régime au 1er janvier 2020*;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

j) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière (règlement de la MRC des Maskoutains 18-515)

Avis de motion est donné par la conseillère Vanessa Lemoine qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement no. 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du Règlement numéro 18-515 concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Vanessa Lemoine.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

k) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière (règlement de la MRC des Maskoutains 18-515)

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Plan de zonage, concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du Règlement numéro 18-515 concernant les normes applicables aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Guy Robert.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

l) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-08 remplaçant le règlement no. 2000-08 relatif à la rémunération des élus

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 2019-08 remplaçant le règlement no. 2000-08 intitulé Rémunération des élus.

L'objet de ce règlement est de réviser certaines dispositions concernant le traitement des élus de la Municipalité afin de tenir compte de l'annonce par le gouvernement fédéral que l'allocation des dépenses des élus municipaux deviendrait imposable à compte du 1er janvier 2019.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Mario Jussaume.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

m) Matinées gourmandes - Édition 2021 – Déclaration d'intérêt de participation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu en date du 23 octobre 2019 le bilan des Matinées gourmandes pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'achalandage a diminué grandement et que le recrutement d'entreprises a été difficile ;

CONSIDÉRANT que les recommandations de ce bilan sont de réduire le nombre d'éditions et d'offrir une offre complémentaire d'activités lors de la Matinée gourmande ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.18 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de ne pas participer à l'édition 2020 des Matinées gourmandes et de réserver la date de la fête nationale, soit le 24 juin pour l'édition 2021.

n) Entente de location – Salle multifonctionnelle – Fabrique de Saint-Bernard-de-Michaudville

Point reporté.

o) Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains 2019-2029

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains concernant la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 30 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT le projet soumis d'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite adhérer à nouveau à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière ;

2019.11.19 EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville approuve et adhère à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur son territoire, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconductions automatiques et successives de mêmes durées, tel que soumise; et

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Entretien du gazon sur les terrains municipaux – Contrat gré à gré

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien du gazon est arrivé à son terme ;

CONSIDÉRANT que l'Entrepreneur *Les Constructions A. Claing enr*. a effectué les travaux durant les saisons 2017-2018-2019 et que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est satisfaite de la qualité de son travail;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.20 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de permettre à la directrice générale d'établir un contrat de travail, avec l'Entrepreneur *Les Constructions A. Claing enr*. au montant 3 000,00 $ (avant taxes) pour chacune de année 2020-2021-2022 pour l'entretien du gazon sur les terrains municipaux, telle que la soumission datée du 17 octobre 2019.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbaux de la Régie des Déchets

Les procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) RIAM – Achat conjoint de bacs roulant 2020

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU que les différents services de gestion des matières résiduelles sont mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU que la Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU des articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est intéressée d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

2019.11.21 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)
360 litres	240 litres	360 litres
5	5	5

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (inscrire une seule adresse par municipalité) :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

c) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

d) Ponceau du rang Fleury – Réception définitive

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement du ponceau du rang Fleury ont été complété en 2018 par l'entrepreneur *Transport Raynald Boulay et fils inc.;*

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, suite à une visite effectuée le 24 octobre 2018, a émis un certificat de réception provisoire et qu'aucune malfaçon et ouvrage inachevé n'a été constaté;

CONSIDÉRANT que la libération de la retenue de 5 % à l'entrepreneur *Transport Raynald Boulay et fils inc.* a été effectuée en novembre 2018;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal n'a décelé aucune déficience en date du 15 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.22 Sur la proposition Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de libérer la retenue de 5 % au montant de 8 926.20 (incluant les taxes) à l'entrepreneur *Transport Raynald Boulay et fils inc.* et de prononcer la réception définitive de ce projet.

e) Prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'École – Réception provisoire

CONSIDÉRANT que les travaux du prolongement de l'égout sanitaire de la rue de l'école sont complétés par l'entrepreneur *Excavation Laflamme et Ménard inc.;*

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, suite à une visite effectuée le 24 octobre 2019, a émis un certificat de réception provisoire et qu'aucune malfaçon et ouvrage inachevé n'a été constaté;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.23 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder au paiement du décompte no. 2 et de libérer la retenue de 5% au montant total de 14 958.12 $ (incluant les taxes) à l'entrepreneur *Excavation Laflamme et Ménard inc.* et d'autoriser les citoyens concernés à procéder à leur raccordement d'égout sanitaire.

f) Réfection du Rang Fleury – Avis préliminaire

CONSIDÉRANT que la Firme EXP a émis un rapport géotechnique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire obtenir un avis préliminaire sur des alternatives de conception;

CONSIDÉRANT que les frais engendrés seront remboursés par le programme TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.24 Sur la proposition Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant de 862,50 $ tel que présenté dans l'offre de service datée du 23 octobre 2019.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard – Procès-verbal du mois d'octobre 2019

Le procès-verbal de l'O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la Fête de Noël

2019.11.25 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention prévue à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 1 000 $ pour la Fête de Noël.

c) Demandes de subvention 2019- Club FADOQ de St-Bernard / OTJ St-Bernard

2019.11.26 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prévoir au budget 2020 la somme suivante :

Club F.A.D.O.Q. de Saint-Bernard 900 $

Le montant demandé par l'OTJ St-Bernard est reporté.

d) Adoption du règlement 2019-03 – L'utilisation de la patinoire extérieure

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2019.03.20, a repris la responsabilité de l'entretien de la patinoire et souhaite revoir la règlementation entourant l'utilisation de la patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Guy Robert qui a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.27 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2019-03 concernant l'utilisation de patinoire extérieure.

e) Adoption du règlement 2019-04 - L'utilisation du Pavillon des Loisirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite revoir la règlementation entourant l'utilisation du Pavillon des Loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mario Jussaume qui a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.28 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2019-04 concernant l'utilisation du Pavillon des Loisirs.

f) Bibliothèque – Ajout d'un clavier indépendant pour le système d'alarme

Point reporté.

g) Projet « Promenons-nous dans les bois en raquette »

Point reporté.

12. Autres sujets

a) Proclamation – Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants ;

CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 et, depuis 1990, l'anniversaire de l'adoption la Déclaration et de la Convention relative aux droits de l'enfant (Organisation des Nations unies) ;

CONSIDÉRANT que des municipalités et des MRC marqueront ensemble le 20 novembre comme Journée mondiale de l'enfance ;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, ses objectifs et ses valeurs ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel et que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant ;

CONSIDÉRANT que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime ;

CONSIDÉRANT que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.29 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

c) Proclamation – Les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville fait partie du mouvement « Municipalité alliée contre la violence conjugale » (Résolution 2019.10.22) ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.30 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le
25 novembre au 6 décembre comme étant les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes afin de sensibiliser la population bermigeoise au problème de la violence conjugale.

d) Proclamation- « Journée de sensibilisation au cancer de la prostate »

ATTENDU qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

2019.11.31 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en octobre 2019 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2019.11.32 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h18.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2019

1	Total des salaires	11 088.42 $
2	G.E.S.T.I.M. (service d'urbanisme - modification concordance règlement)	896.81 $
3	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment)	1 015.40 $
4	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130.00 $
5	Entreprise S. Gaudette (location entrepôt 1006.03 $)	1 006.03 $
6	Revenu Canada (DAS octobre)	1 924.65 $
7	Ministère du Revenu (DAS octobre)	4 886.45 $
8	Télébec	119.58 $
9	RIM (téléphone)	116.12 $
10	RIM (vérif. système caméra, changement configuration à l'église pour réseau interne)	333.43 $
11	Fonds de l'information foncière	20.00 $
12	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76.35 $
13	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
14	La Capitale (assurance collective -novembre)	825.60 $
15	Postes Canada (livraison journal et achat de timbres)	155.64 $
16	Atelier Transition inc. (destruction de documents)	*34.49 $*
17	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 $
18	RARC (consommation du 03-09-2019 au 01-10-2019)	9 054.38 $
19	RARC (travaux fermer l'eau et enlever compteur - 72 Michaudville) * à facturer au prop.	21.00 $
20	RIAM (Matières recyclables)	1 017.46 $
21	RIAM (Matières organiques)	1 163.71 $
22	RIAM (Résidus domestiques)	2 142.39 $
23	RIAM (4e vers de la quote-part)	1 834.50 $
24	Aquatech (assistance octobre)	1 153.02 $
25	Automation RL inc. (redémarrage du logiciel et vérification de la configuration - usine)	362.17 $
26	Alarme JP Com (Liaison centrale 1 an - station de pompage)	303.39 $
27	Vacuum Drummond (vidange des boues)	862.31 $
28	Ville de Saint-Hyacinthe (frais d'adhésion à la cour municipale)	267.55 $
29	Les Jardins d'Isabelle (entretien des aménagements paysagers)	255.24 $
30	Municipalité Saint-Jude (entente pour emprunt de la gratte - 5 emprunts à 250 $)	1 250.00 $
31	Batteries Expert (lumière Del pour remorque)	123.25 $
32	Excavation Laflamme et Ménard (égout sanitaire rue de l'École)	14 958.12 $
33	Comax (goupille pour tracteur / outil déboucher toilette)	36.17 $
34	Buropro Citation (contrat de service du photocopieur)	642.35 $
35	Les Soudures Jean-Louis Claing	92.99 $
36	Jean -Paul Chandonnet (remboursement de dépenses - formation sécurité civile)	94.64 $
37	Sonic (propane - pavillon des loisirs + location de bouteille)	283.91 $
38	Sonic (propane - pavillon des loisirs - crédit remplacement de bombonne)	(280.07) $
39	Prudent (présentation aux élus le 5 juin)	215.76 $
40	Pénélope Messier-Gauvin (couches lavables)	57.45 $
41	Cabinets Maska (vidange cabinet sanitaire du parc - octobre 2019)	183.96 $
42	Mini-moteurs St-Hyacinthe (réparations génératrice et scie)	382.31 $
43	Transport Raynald Boulay (retenue 5% réception définitive - ponceau rang Fleury)	8 926.20 $
44	Émilie Petitclerc (bonbons halloween)	64.94 $
45	UMQ - formation gestion du temps	100.03 $
46	OTJ St-Bernard (Fête de Noël) à approuver	1 000.00 $
47	Visa - Walmart (crème et croustilles)	15.91 $
48	Visa - Claude Joyal (pièces pour entretien tracteur)	217.35 $
49	Visa - FQM (formation nouveau élu - Vanessa Lemoine)	344.93 $
50	Visa (essence camion)	594.81 $
		71 562.09 $

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière